



DU RACISME À LA HAINE LÉGALISÉE

Le peuple suisse se prononcera en automne prochain sur deux lois concernant l'asile et l'accueil des étrangers, thèmes récurrents d'un racisme latent. *Pro Fribourg* a rencontré Ueli Leuenberger, conseiller national genevois (Les Verts), expert des questions de migration, fondateur et ancien directeur de l'Université populaire albanaise. Il livre ses réflexions et ses inquiétudes autour de ce qu'il convient de décrire comme une institutionnalisation de la haine.

Page 3-5

PARC NATUREL RÉGIONAL POUR UNE MISE EN VALEUR DU PAYSAGE

Les Chambres fédérales ont prévu la création de parcs naturels en Suisse. Avec un retard certain sur nos voisins, la loi entrera en vigueur en 2007 et permettra le développement durable d'activités économiques exerçant une synergie entre protection de la nature, maintien de l'agriculture et activités touristiques. À Fribourg, les bases légales font défaut, et les communes grüériennes engagées dans ce projet ne peuvent compter que sur elles-mêmes et la Confédération.

Page 10

EDITORIAL

LA RAISON A SES RAISONS

Les mélomanes sont soulagés. Dans trois ans, ils pourront enfin jouir d'une salle de concert digne de ce nom. A défaut de cœur, les Fribourgeois ont laissé parler leur raison.

Ils ne sont, en effet, pas prêts à attendre encore trente ans l'hypothétique salle, moins onéreuse, promise par les opposants. Ils ont pris conscience qu'une politique d'agglomération était née et qu'ils ne pouvaient pas s'abaisser à devenir des «Neinsager» repliés sur eux-mêmes, tels les Marinois qui ne verseront pas un sou pour la future salle.

La partie n'était pourtant pas gagnée d'avance, tant les faiblesses du projet étaient criantes. Le sous-sol, «squatté» par un commerçant envahissant, contraint la salle à ne pas toucher terre. Le même marchand a édifié le restaurant Manora – on ne sait trop par quel miracle complaisant – dans une zone verte alors inconstructible. Le nouveau théâtre sera obligé d'en épouser la forme, autant de contraintes qui en renchéiront sensiblement le coût.

Voilà pourquoi le projet a maigri, passant de 800 à 600 places un peu étri-

quées. Il a aussi perdu sa belle robe de verre, remplacée d'abord par une coque en béton trouée comme un fromage puis finalement par une isolation périphérique de «villa ça m'suffit». Pour un bâtiment de prestige ne peut-on vraiment pas imaginer mieux? La bourgeoisie ne pourrait-elle pas faire acte de contrition et lui offrir un habit moins vulgaire?

Ces défauts n'ont pas empêché *Pro Fribourg* de soutenir le projet, nécessaire aux milieux de la musique et symbole d'une identité régionale enfin trouvée. En contrepartie, la ville s'est engagée, par une convention, à valoriser les espaces publics alentour. Un concours de professionnels devrait mettre en scène l'avenue de la gare, requalifier les Grand'Places et étendre la zone piétonne.

En 1981, l'Office du tourisme demandait aux habitants de l'agglomération ce qui leur manquait le plus. Un théâtre et une piscine crièrent-ils en chœur! Il aura fallu un quart de siècle pour concrétiser le premier vœu. Et si Marly se chargeait de réaliser le second?

Jean-Luc Rime, président Pro Fribourg

CLIN D'ŒIL

FRIBOURG EN MOUVEMENT

QUI N'AVANCE PAS NE RECULE PAS NÉCESSAIREMENT!!!



SOMMAIRE

- 1 **Editorial** La raison a ses raisons

- 2 **Clin d'œil**

- 3-5 **Votation fédérale du 24 septembre 2006**
 - Xénophobes par désinformation
 - Loi discriminatoire
 - Exclusion
 - Racisme en Suisse, chronologie et commentaires des incidents à caractère raciste en Suisse
 - Prise de position: non à la discrimination et à l'arbitraire
 - Anecdote: Tu as vu ma couleur?

- 6-7 **Patrimoine** Une salle de concert aux Grand'Places? Un siècle d'attente, 1906 – 2006
 - Revoir la ville ... les fiches «Ville de Fribourg»

- 8-9 **Un ensemble 1900 menacé**
 - Grande Cariçaie** des contrats nature contre-natures
 - Barrage de la Maigrauge** le sentier Ritter réouvert
 - Opposition** route de contournement de Marly – Matran: trop cher!

- 10 **Parc naturel régional, mode d'emploi**
 - PNR Gruyère – Pays-d'Enhaut

- 11 **Notes de lecture**
 - Habiter la menace
 - Escaliers: décors et architecture des cages d'escalier des immeubles de Suisse romande, 1890 - 1915
 - Les plus beaux jardins et parcs de Suisse

- 12 **Assemblée générale** 6 juillet à 18 heures
 - Avis de recherche** Le Mouret, une commune une histoire
 - Agenda** Journée d'étude «Rue de l'Avenir»

Crédit photographique: service des biens culturels du canton de Fribourg, WWF, Jean-Pierre Galley, Eric Fookes

IMPRESSUM

PRO FRIBOURG
 Stalden 14
 1700 Fribourg
 Tél. 026 322 17 40
 Fax 026 323 23 87
 E-mail profribourg@greenmail.ch
 CCP 17-6883-3

Abonnement
 Ordinaire: Fr. 55.-
 De soutien: Fr. 88.-
 Réduit: Fr. 44.-
 (AVS, Etudiants, apprentis)

Responsable de la rédaction:
 Patrick Rudaz

Rédaction:
 Frédéric Bosson, Aloys Lauper, Ueli
 Leuenberger, François Margot, Christa Mutter,
 Pierre Pallais, Anne Périard, Jean-Luc Rime,
 Véronique Savoy

Conception graphique et mise en page:
 Caroline Bruegger, Fribourg

Impression:
 Imprimerie MTL, Villars-sur-Glâne

Tirage: 3000 ex.
 ISSN: 0256-1476

VOTATION FEDERALE DU 24 SEPTEMBRE 2006 XÉNOPHOBES PAR DÉSINFORMATION

Christa Mutter

Le 24 septembre prochain, le peuple suisse se rendra aux urnes. Cette fois, il devra se prononcer sur la modification de la loi sur l'asile (LAsi) et sur la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) qui remplace l'actuelle loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE) en vigueur depuis 1931. Pro Fribourg a rencontré Ueli Leuenberger, conseiller national genevois (Les Verts), un expert des questions de migration, fondateur et ancien directeur de l'Université populaire albanaise. Il livre ses réflexions sur la xénophobie qui émane des textes soumis prochainement à votation.



Illustrations: Mix & Remix

Pro Fribourg

Le Parlement fédéral tend à durcir les conditions d'accueil et de vie des immigrés. Dans quel contexte votera-t-on en septembre?

Ueli Leuenberger

Nous nous prononcerons sur deux lois qui confinent à l'aboutissement de 20 ans de campagnes xénophobes. À l'époque, elles étaient l'œuvre de groupuscules d'extrême droite, de Schwarzenbach, des démocrates suisses, du parti des automobilistes. Depuis, intégrés à l'UDC, ces milieux mènent une campagne constante de «lutte contre les abus» et spécialement contre les requérants d'asile qu'ils désignent comme les responsables de nombreux maux helvétiques.

Ces lois excluent toute régularisation possible du statut des sans-papiers et en sont de véritables fabriques. Elles visent les immigrés «hors Europe», 700'000 personnes ne provenant pas de l'Union européenne (UE), vivant en Suisse avec un permis B ou C et dont les conditions vont se détériorer notamment dans le domaine du regroupement familial. Ils seront soumis au bon vouloir des autorités cantonales qui pourront désormais refuser le permis C, même après 10 ans de séjour en Suisse.

PRO F.

Pourquoi ce message xénophobe connaît-il un tel succès?

U.L.

La population cherche des repères pour définir sa place dans ce monde. De nombreux citoyens suisses devraient être

logiquement proches de la gauche qui s'engage pour améliorer leurs conditions de vie. Mais ils votent souvent pour un parti xénophobe par méconnaissance des faits réels.

Il y a une très grande ignorance sur les faits et causes de la migration et les conditions de vie de ces migrantes et migrants en Suisse. Ceci facilite la stigmatisation de toute une couche de notre population.

On ne sait pas qu'en Suisse un habitant sur vingt est originaire de l'Ex-Yougoslavie, (uniquement permis B et C); qu'un habitant sur quarante est de langue et culture albanaise. En mécon-

naissance de ces proportions, les faits-divers concernant la délinquance des étrangers prend une importance démesurée. Et les préjugés s'installent de façon sous-jacente: les Africains sont des trafiquants

de drogues, les Albanais tous violents. La liste pourrait être allongée à volonté.

La majorité des immigrés mène une vie parfaitement discrète en Suisse et ne se fait pas remarquer. Une minorité, suffisamment importante pour être visible, vit dans des conditions très difficiles. Et c'est par cette minorité que se traduit l'image d'abuseurs de droit, de trafiquants.

PRO F.

Comment la loi peut-elle influencer ou créer des préjugés?

U.L.

Un exemple: un petit nombre seulement

LOI



LOI DISCRIMINATOIRE

Ueli Leuenberger

La loi sur l'asile est une loi discriminatoire qui promulgue des pratiques juridiques qui n'ont pas cours dans d'autres domaines du droit:

- l'asile est le seul domaine du droit où l'assistance juridique n'est pas automatique;
- le délai de recours en cas de non entrée en matière est réduit à cinq jours seulement;
- le collège de trois juges de recours est remplacé par un seul juge. L'asile connaîtra donc qu'une seule instance de recours avec en plus un juge unique;
- l'aide sociale est supprimée non seulement pour les «NEM» mais aussi les requérants d'asile en fin de procédure dont le délai de départ est échoué;
- des détentions jusqu'à deux ans pour le seul délit de ne pas être admis dans notre pays: soit l'équivalent des peines encourues pour un viol ou une tentative d'escroquerie;
- la non entrée en matière est prônée pour les personnes ne pouvant fournir de papiers sauf si la première audition permet d'établir la qualité de réfugié du requérant (une mesure absurde: une personne persécutée se voit souvent retirer le passeport dans son pays).

de requérants parvient à obtenir l'asile. 13 % en 2005, car il faut prouver la persécution personnelle par l'Etat d'origine, ce qui exclut par exemple les victimes de guerre. Ce fait est utilisé par la droite pour dire que les 90 à 95 % des requérants seraient des faux réfugiés voire des tricheurs. Mais plus de 40% des requérants obtiennent l'admission «provisoire» parce qu'un refoulement est impossible. La définition étroite du statut de réfugié mène à la situation, ou un jeune homme Tutsi qui a perdu un œil et un bras dans les massacres au Rwanda se voit répondre par M. Edouard Gnesa, chef de l'Office fédéral des migrants: «si quelqu'un a des papiers ça ne veut pas dire qu'il est persécuté.»



EXCLUSION



LES NEM: ENTRE EXCLUSION ET PRÉCARITÉ

Anne Périard,
Centre de contact suisse.sse.s-
immigré.e.s SOS racisme

Depuis avril 2004, les requérants d'asile frappés de décision de non entrée en matière sont systématiquement exclus de l'aide sociale. Ce changement de politique a donné naissance à une nouvelle catégorie de personnes, les NEM (non entrée en matière). Ces derniers sont au bénéfice d'une aide minimale dont le financement est sous la responsabilité des cantons. Les NEM ne sont souvent pas informés de leurs droits et seule une petite minorité de personnes en bénéficie réellement.

À Fribourg, les NEM reçoivent dix francs par jour et un lit dans des logements collectifs. Grâce au travail des associations, le Centre de la Poya reste ouvert la journée pendant la saison hivernale, afin que ces requérants d'asile ne soient pas jetés dans les rues glaciales de la ville.

Pour accéder à l'aide d'urgence, ils doivent se rendre une fois par semaine au service de la population et des migrants afin de donner leurs empreintes digitales. S'il est jugé qu'ils ne collaborent pas suffisamment à la recherche de documents prouvant leur identité, ils sont emprisonnés. Cette pression contraint la majorité des NEM à entrer dans la clandestinité.

Si la nouvelle loi sur les étrangers et la sixième révision de l'asile sont acceptées, elles renforceront cet espace de non droit engendré par la suppression de l'aide sociale à toute une catégorie de personnes. Cette mesure ne s'appliquera dès lors pas seulement aux NEM, mais à tous les requérants d'asile déboutés. Ainsi, un nombre croissant de personnes venues chercher asile et refuge en Suisse se verra traité comme des criminels.

PRO F.

L'UDC semble trouver aisément des majorités sur de tels thèmes?

U.L.

L'UDC empoisonne de façon systématique et permanente le climat politique. Elle combat par référendum même un petit projet d'intégration à Zurich. Et elle a le triomphe facile et bruyant. Au Parlement fédéral, on n'applaudit que très rarement. Mais le 16 décembre 2005, l'UDC a applaudi sa victoire: l'acceptation de ses positions intégrées dans la loi, alors même que la majorité du peuple avait refusé son initiative xénophobe. Et les deux autres partis bourgeois singent l'UDC. Même certaines personnalités que l'on pourrait croire ouvertes et libérales ont voté ces lois dans le faux espoir de freiner ainsi le succès électoral de l'UDC. Le problème n'est plus seulement Blocher mais l'alignement des autres partis bourgeois.

PRO F.

Les mouvements associatifs se battent contre l'intolérance mais sans grand moyen. Qui pourrait freiner cette évolution?

U.L.

Face à la désinformation, il est sidérant de voir l'inaction du gouvernement. Il ne dit pas: Halte, ce n'est pas vrai! Il n'élève pas la voix contre les men-

NE VENEZ PAS EN SUISSE...



songes sur les migrants. Le fait est qu'il manque une prise de position claire des autorités et que cela contribue à cette vague de fond xénophobe qui envahit tout le pays.

«IL Y A UNE TRÈS GRANDE IGNORANCE SUR LES FAITS ET CAUSES DE LA MIGRATION ET LES CONDITIONS DE VIE DE CES MIGRANTES ET MIGRANTS.»

Depuis six ans seulement, la promotion de l'intégration est une tâche fédérale. Il est scandaleux que le Conseil fédéral vienne de supprimer tout récemment la subvention de 300'000

francs au Forum pour l'intégration des migrantes et des migrants. Au niveau des cantons et des communes il y a également un énorme travail à rattraper.

PRO F.

Comment répondre à ceux qui affirment que ces référendums sont «contra-productifs»?

U.L.

Ces référendums étaient nécessaires afin de ne pas donner un signal négatif, du type «ce n'est pas si grave». Mais aux tirades de l'UDC et de leurs alliés, on ne peut pas répondre avec des slogans simplistes. Il faut provoquer un débat de fond sur la migration et les conditions de vie de la population immigrée en Suisse. Cela semble aboutir: depuis décembre, de nombreuses personnalités qui ne sont pas de gauche élèvent avec nous leur voix contre ces deux lois, de Ruth Dreifuss et Cornelio Sommaruga à l'ancien chancelier de la Confédération, le radical François Couchepin ou le libéral vaudois Claude Ruey.

PRO F.

La Suisse ne suit-elle pas la tendance xénophobe européenne?

U.L.

Dans le domaine de l'asile, la Suisse se tient dans le dernier quart ou tiers de la forteresse européenne. En plus, la loi et son application provoquent une détérioration des conditions de vie, surtout celles des personnes avec une décision de non-entrée en matière (NEM). Le Tribunal fédéral qui a dû rappeler les droits de l'homme élémentaires et notre Constitution en imposant à certains cantons l'obligation de ne pas laisser mourir de faim des «NEM». Si au niveau de l'UE, on durcit partout les lois, il n'est pas nécessaire que le pays le plus riche du monde devienne le champion de ce durcissement. ■



Ueli Leuenberger, conseiller national genevois (Les Verts). A lire: Ueli Leuenberger et Alain Maillard, Les damnés du troisième cercle. Les Kosovars en Suisse, 1965-1999, Editions Metropolis, Genève.

VITE LU

RACISME EN SUISSE, CHRONOLOGIE ET COMMENTAIRES DES INCIDENTS À CARACTÈRE RACISTE EN SUISSE.

Edité par l'association des minorités de Suisse, Zurich, www.gra.ch
Patrick Rudaz

Un livre tout vert qui nous rappelle abruptement que le racisme, cela n'arrive pas qu'aux autres, que ce n'est pas une invention ni une affaire de rhétorique. Cela se vit au quotidien et en Suisse, rien qu'en 2005, de nombreux actes discriminatoires ont été commis.

Et il se niche partout: des skinheads aux autorités, des douaniers aux supporters de tout type, des caricatures aux sites internet. Ce qui étonne le plus à la lecture de ce rapport, c'est l'omniprésence du mépris constant de l'autre et de sa différence pour une histoire de couleur ou de religion.

Édifiant ce témoignage d'une Suissesse native du Kenya: «J'ai pris le train et dans mon wagon patrouillaient deux employés des douanes. Ils m'ont demandé mon passeport. Ils l'ont contrôlé page après page et ont même encore téléphoné, je ne sais pas à qui, comme si mon passeport suisse n'était pas authentique! Je me suis senti gênée, traitée comme une criminelle. Après moi, personne d'autre ne s'est fait contrôler. Ils étaient tous blancs eux.»

Bien sûr, il y a plus inquiétant encore dans ce bouquin avec les montées de l'extrême droite et quelques morceaux d'anthologie qui rappelle inéluctablement d'autres temps, d'autres abus et même quelques horreurs. «Le 14 mars 2005, la synagogue de Lugano a été incendiée, de même qu'un magasin de vêtements appartenant à une famille juive. – Le 29 janvier 2005, à Ollon (VD) quatre jeunes hommes forcent la porte d'une église protestante, brûlent une bible et détruisent des objets liturgiques. Les auteurs du délit barbouillent aussi des croix gammées et des inscriptions antisémites sur les murs de la salle de paroisse. – Le 5 février 2005, à Bienna le directeur de la police municipale et président du Parti suisse de la liberté affirme dans un journal local que les Noirs sous le coup d'une arrestation inventent volontiers des histoires sur les mauvais traitements que la police leur infligerait. – Le 1 décembre 2005, le quotidien valaisan, Le Nouvelliste révèle que des annotations racistes et néonazies ainsi que des allusions déniaient l'Holocauste sont tolérées dans le livre

des visiteurs du site internet des jeunes UDC du Valais. Le secrétaire général du parti défend ce forum comme étant l'un des derniers espaces d'expression et de liberté.»

Superbe liberté que celle qui consiste à jeter de l'huile sur le feu et inciter à la haine. Cet ouvrage se contente d'inventorier des faits inqualifiables afin que l'on cesse de les dissimuler ou pire encore de les banaliser. ■

Dessin réalisé par un skinhead, a-t-il seulement songé au deuxième degré?



ANECDOTE

Tu as vu ma couleur?

Patrick Rudaz

Laura, d'origine sud américaine adoptée par des parents suisses, est aujourd'hui une jeune fille bien dans sa peau. Noire, elle possède en bonne et due forme un passeport helvétique, un nom de famille plutôt local et un bel accent fribourgeois. Élevée dans le canton, elle se fond à merveille dans le paysage avec ses camarades et son ami gruérien. Côté intégration, aucune difficulté et une solide dose d'humour.

À l'époque de cette petite histoire, Laura avait dix ans et fréquentait encore l'école primaire, assidûment.



PRISE DE POSITION



NON À LA DISCRIMINATION ET À L'ARBITRAIRE

Anne Périard

Les durcissements successifs de la politique migratoire, dont les origines remontent à 2000, plongent une multitude de migrantes et de migrants, vivant en Suisse, dans une précarité inacceptable. Qu'ils soient requérants d'asile déboutés, sans-papiers ou NEM, les immigré(e)s ont vu leurs conditions de vie se détériorer et les mesures de contrainte augmenter à leur rencontre. La nouvelle loi sur les étrangers et la sixième révision de l'asile fragilisent davantage la situation de ces personnes et introduisent un dispositif de contrôle et de répression sans précédent.

La nouvelle loi sur les étrangers instaure un droit différent pour les personnes selon leur origine et leurs qualifications. Elle provoque une ségrégation indéfendable entre européens et extra européens. À court terme, ces derniers n'auront qu'uniquement accès à des permis de courte durée et aux permis humanitaires pour les cas d'extrême gravité. Mais là, il s'agit de cas très rares, de fait inexistantes. Quant à la sixième révision sur l'asile, elle exclut les requérants déboutés de l'aide sociale et multiplie les personnes frappées de décision de non entrée en matière (NEM). Au bénéfice d'une aide d'urgence minimale, la majorité d'entre eux sera forcée de disparaître dans la clandestinité et rejoindra la masse des sans-papiers.

Clandestins, ces hommes et ces femmes seront réduits à devenir une main-d'œuvre bon marché facilement exploitable. Privés de droits et de toute possibilité de régularisation, ils n'auront d'autre alternative que de se taire.

Vive et taquine, elle se faisait remarquer par son large sourire, sa vivacité et son sens de la répartie. Volubilité que certains n'hésitaient pas à qualifier d'héritage paternel.

Un soir, elle aborde son père et se plaint de son professeur de gymnastique. «Rien de grave», affirme-t-elle, «mais il est incapable de prononcer correctement mon nom de famille». Après quelques explications, il apparaît clairement que le sportif en question africanise un nom d'ici. Étonnement du papa absolument persuadé de posséder un patronyme courant, simple et qui est plus en seulement deux syllabes. Il le fait remarquer à sa fille. «Mais papa, tu as vu ma couleur, lui il se sent obligé de compliquer!»

PATRIMOINE

UNE SALLE DE CONCERT AUX GRAND'PLACES?
UN SIÈCLE D'ATTENTE 1906 – 2006

Aloys Lauper

Le 1^{er} juin 1903, le conseil paroissial de Saint-Pierre toujours à la recherche d'un site pour la construction de son église, se voit opposer une fin de non recevoir: le sanctuaire projeté «intercepterait la vue qu'on a sur les Alpes». L'histoire de l'Edilité, sommée en 1900 de faire tailler les arbres «qui se trouvent au fond des Grand'Places et qui masquent la vue des montagnes sur toute la longueur de l'Avenue de la Gare», pourrait confirmer l'attachement des Fribourgeois à la perspective «alpestre» des Grand'Places. Des fenêtres de l'Hôtel Zaehringen en 1841, la ville se déversant vers l'abîme et les derniers feux de la journée éclairant les falaises de molasse suffisaient à évoquer Fribourg, pittoresque et sublime. Mais pour ceux qui la parcouraient quotidiennement, la ville c'était d'abord un territoire lacéré de ravins et de petits ruisseaux, trouées urbaines et perspectives paysagères bienvenues dans un site densément construit. On n'a pas tous un salon côté Sarine!

Après le démantèlement des fortifications de la porte de Romont et le nivellement des glacis dès 1805, les militaires rêvent d'un «parc des bastions» transformé en «champ de Mars» exclusif. Avec l'arrivée du train en 1863 s'ouvre l'ère des expositions, du cirque et des grandes manifestations. Héritière des lieux, la ville hésite entre le parc d'attractions et l'aire de foire, avant de fractionner ce beau morceau en 1900 déjà: halle de gymnastique et marché aux bestiaux à l'ouest, auberge et place de fête au centre, terrain de football à l'est.

Fribourg veut un grand projet pour les Grand'Places, un manifeste de son entrée en modernité, à deux pas de la Gare, entre le vieux et le nouveau Fribourg. En 1870, Guillaume Ritter fait rêver avec son grand square, son jet d'eau et sa fontaine monumentale. En 1893, les conseillers se déchirent autour du Grand-Hôtel que voudrait y construire la compagnie lyonnaise Durel. Peut-on vraiment privatiser les Grand'Places?

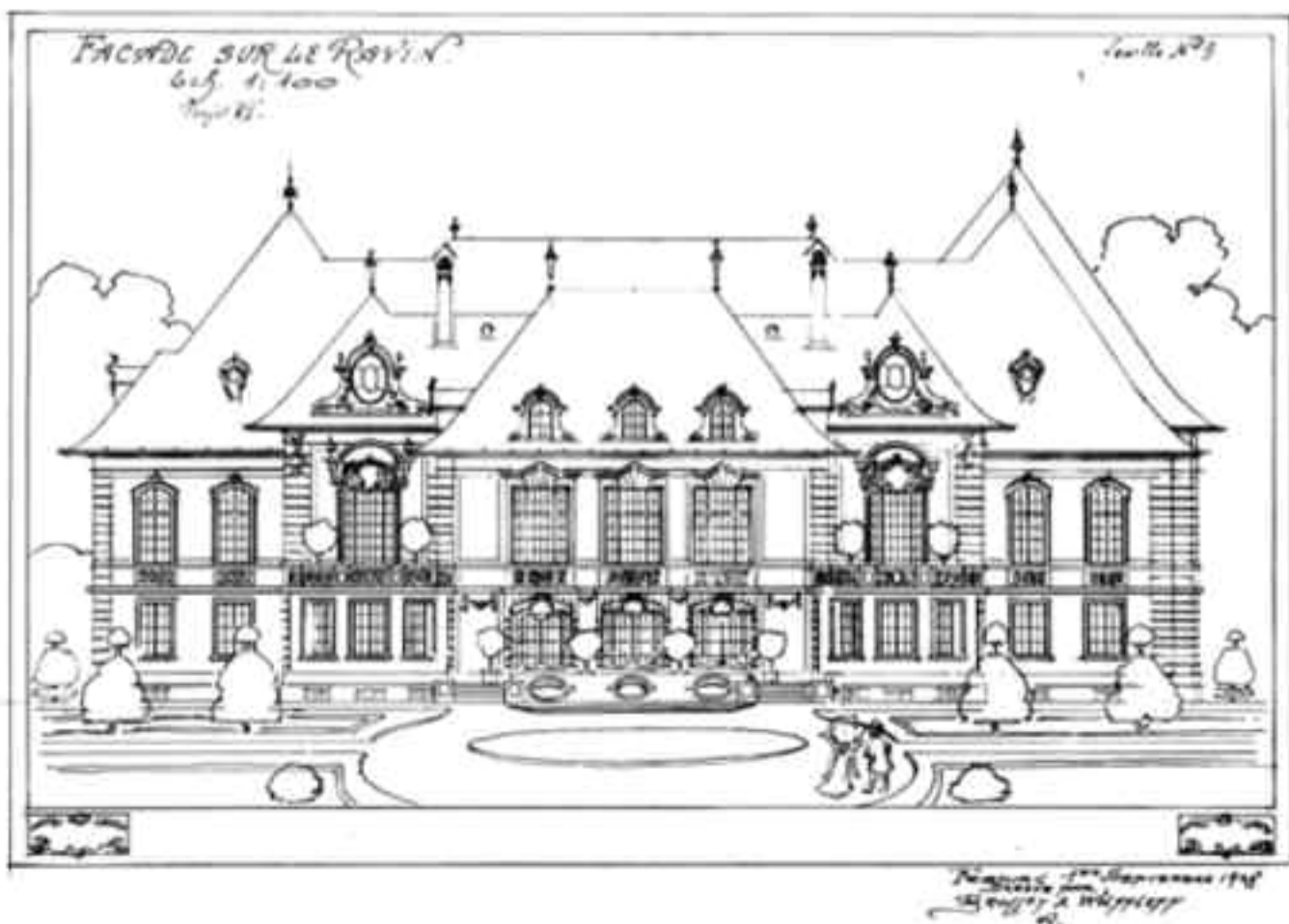


Frédéric Broillet et Charles-Albert Wulfleff, vue perspective du Casino des Grand'Places, avant-projet, 12 mars 1906 (AEF)

Un casino déjà!

Dans l'euphorie des «années-poussières» (1898-1906) entre les villas et l'immeuble de rapport, on imagine un grand casino-théâtre sur le site de la maison du tir. Un concours est lancé en 1906 pour une salle de 850 places et un café-

restaurant de 200 à 300 places. Parmi 50 projets, on décerne le premier prix à «Viola, Bass & Geige» des frères Otto et Werner Pfister, de Zurich, alors collaborateurs de Karl Moser à Karlsruhe! On charge ensuite, pratique courante à l'époque, le bureau Broillet & Wulfleff, d'en établir les plans définitifs. Six variantes >>



Frédéric Broillet et Charles-Albert Wulfleff, projet définitif du casino des Grand'Places, façade côté Sarine, 1908 (AEF)



Otto et Werner Pfister (Zurich), «Viola, Bass & Geige», 1^{er} prix du concours pour le casino-théâtre des Grand'Places, décembre 1906 (Archives de l'Edilité, Fribourg)

>> plus tard, le comité du Casino lance sa loterie nationale, mais se heurte au refus des autorités. Pas de loterie nationale donc et pas de caution des banques. Le projet est mis en veilleuse en 1910.

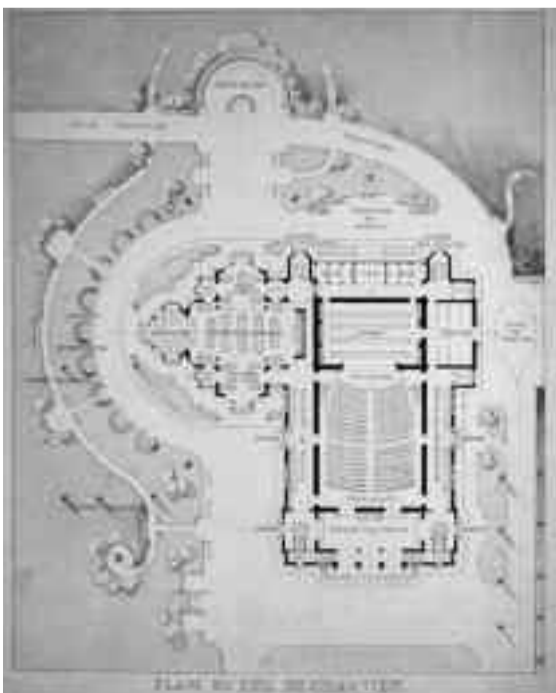
L'architecte Augustin Genoud tente un come-back en 1931 mais son casino municipal est bien mal placé – sur la place des Ormeaux! – désormais concurrencé par le Livio ouvert en 1922. Adieu donc le casino-théâtre de la Belle-Epoque qui a fait tant d'ombre à une église Saint-Pierre qu'on bâtit faute de mieux en bordure de Gambach.

Après l'échec de la Maison communale des Grand'Places (Adolphe Fraise, 1892) dont la variante la plus monumentale prévoyait, à côté des salles de classe, une grande salle de concert, la commune a finalement laissé aux protestants, à la Confédération et aux banquiers le soin «d'embellir» la ville. Sur un terrain qui leur avait été cédé en 1869 pour autant qu'ils prennent en charge la démolition de l'enceinte, les premiers construiront leur Temple (1873-1875). En 1877, les plans du bureau genevois Bourrit & Simmler seront publiés dans une revue d'architecture parisienne. Le temple fribourgeois salué dans la mecque artistique de l'Europe: une consécration! L'Hôtel des Postes et des Télégraphes (1897-1900) construit sur les plans de l'architecte «fédéral» Théodor Gohl saluait à sa façon une ère de progrès. Les financiers s'aligneront: à l'occident la Banque cantonale

en 1901-1902 (Square des Places 1) puis au sud la Banque Populaire Suisse en 1903, dressée sur les plans de Léon Hertling (Route Nicolas-de-Praroman 2). Son bureau, alors associé à Ernest Devolz, dessina également, en 1924, le second immeuble de la BPS (Avenue de la Gare 2), sur un site où Isaac Fraise avait rêvé de construire en 1905 un grand Hôtel de la Gare et des appartements donnant la perspective des Grand'Places.

En 1977, politiciens et financiers dansaient la samba au pied de l'Eurotel et rêvait de flanquer leur tour d'une Maison de congrès et de théâtre aux airs futuristes. Du côté de la rue du Temple, leur théâtre en forme de toupie ressemblait trop à la cathédrale de Brasilia à laquelle on aurait rogné la couronne! Après une nouvelle tentative en 1981, changement de site avec le projet d'insertion d'un théâtre dans le Werkhof en 1983 puis l'idée d'une salle de concert et de loisirs sur le plateau de Pérolles, en 1989.

En 1954, pour marquer le quatrième centenaire de la ville de São Paulo, Oscar Niemeyer et Roberto Burle Marx ont conçu le fameux parc d'Ibirapuera. Niemeyer, alors âgé de 47 ans, y avait prévu un auditorium de plus de 800 places, inauguré le 14 décembre 2005, en présence de l'architecte âgé de 97 ans. Ici comme ailleurs, il faut autant de patience et d'obstination que d'argent pour faire de grands projets et de grands architectes. ■



Paul de Rütte (Berne), «Gardons les arbres», 2^e prix ex-aequo du concours pour le casino-théâtre des Grand'Places, plan du rez-de-chaussée, décembre 1906 (Archives de l'Edilité, Fribourg)

À LIRE



REVOIR LA VILLE

... LES FICHES «VILLE DE FRIBOURG»

Pourquoi deux gares? Le grand salon du baron d'Alt vaut-il vraiment le détour? Les remplages aveugles du Belvédère ont parlé! Lyon à Fribourg ça vous dit quelque chose? Pourquoi diable la fontaine, la rue et l'église Saint-Pierre ne sont-ils pas logés à même enseigne? Quel est le plus vieux bistrot de Fribourg? Le funiculaire carbure-t-il vraiment à l'eau bénite? Du lèche-vitrine sous les balcons de la glisse, la poste à guichets fermés ou une ballade en petite tenue dans l'un des monuments les plus visités de la ville, ça vous tente? Il est grand temps de vous abonner!

Depuis 2001 le Service des biens culturels publie, en collaboration avec le Service archéologique et avec le soutien de la ville, des fiches de 4 à 8 pages présentant des bâtiments ou des sites de Fribourg, du XII^e au XX^e siècle, au gré des travaux ou des recherches qui y sont menés. Chacune des 32 fiches déjà parues propose un historique, un descriptif des lieux, des plans et une iconographie inédite issue notamment des collections du Médiacentre cantonal et des archives de Pro Fribourg.

Au menu de la cinquième série d'automne: l'usine thermique et le moteur «marin» de la Maigrauge, le marché aux poissons, le café du Gothard, la maison n° 46 de la Neuveville, les écoles du Schœnberg et de Gambach, le temple protestant et la chapelle des Francs-maçons.

Vous désirez en savoir plus ou vous abonner? 026 305 12 87 ou www.fr.ch/sbc/publi/series/arch_fribou/arch_fribou3.htm



GRANDE CARIÇAIE DES CONTRATS NATURE CONTRE-NATURE

Véronique Savoy, coordinatrice régionale, WWF

Mille espèces de plantes et plus de dix milles espèces animales, soit un tiers, respectivement un quart de la flore et de la faune suisse! La Grande Cariçaie est la plus grande zone humide de Suisse, une nature magnifique et rare, mise sous protection nationale et internationale.

Que veut y faire l'Etat de Fribourg? Pérenniser des résidences secondaires qui n'ont toujours eu qu'une autorisation provisoire (jusqu'en 2008) et cela par le biais d'un contrat nature douteux! Si seulement cela n'était qu'une solution transitoire.

Aujourd'hui, le Conseil d'Etat et les propriétaires ne prévoient plus de terme définitif à la présence des chalets ce qui risque d'amener de nouveaux investissements et donc des impacts supplémentaires. Ces cabanes provoquent une >>>

SPECULATION IMMOBILIERE UN ENSEMBLE 1900 MENACÉ

Frédéric Bosson

Situées à cheval sur les communes de Fribourg et Villars-sur-Glâne, les villas «1900» du quartier des Daillettes sont menacées par des projets immobiliers d'envergure. L'actuelle flambée de la construction aura-t-elle raison de ce patrimoine historique digne d'intérêt?

À Villars-sur-Glâne, des mesures de protection sont inscrites au plan d'aménagement local. Malheureusement, rien de tel n'a été décidé par les autorités de la ville de Fribourg. À l'origine totalement situé sur le territoire de la commune de Villars-sur-Glâne, le quartier des Daillettes fut réalisé en une seule opération entre 1900 et 1906, le long de la route de Bulle, sur un plateau dégagé dominant la voie de chemin de fer et les gorges de la Sarine.

L'actuelle route des Daillettes fut détachée de la commune de Villars-sur-Glâne en 1906 et annexée par Fribourg. Séparé de la gare de Fribourg par les domaines patriciens de Pérolles d'En-Haut et de Pérolles, ce quartier est constitué par un ensemble de villas 1900, concurrent de celles de Gambach, du Champ des Cibles et des Charmettes. Parmi les personnalités

qui y élurent domicile, mentionnons les verriers Kirsch & Fleckner qui y possédaient également leur atelier. Leur villa fut construite en 1904-1905 sur les plans du bureau Broillet & Wulffleff à qui l'on doit vraisemblablement d'autres réalisations dans le quartier, en particulier l'Auberge du Moléson. On peut également supposer que son principal rival, le bureau de Léon Hertling, est l'auteur de plusieurs des villas du site.

En dehors de la ville de Fribourg, et à l'exception de Bulle et Morat, l'ensemble des Daillettes est le quartier 1900 le plus intéressant du canton. Artificiellement démembré par une décision politique en 1906, il devrait être traité comme un ensemble et conservé comme tel. Son implantation au bord de la vallée de la Sarine est analogue à celle de la petite cité-jardin de Pérolles, rue Fries et rue Hans-Geiler.

À l'heure où se dessine l'agglomération, la conservation de cet ensemble pourrait être un enjeu intéressant, commun à Fribourg et à Villars-sur-Glâne. Cette dernière s'est déjà prononcée en faveur de la mise en valeur de son patrimoine issu de la Belle Epoque. ■



Un ensemble cohérent divisé entre Fribourg et Villars-sur-Glâne: sa conservation sera un beau défi pour l'agglomération.

OPPOSITION



ROUTE DE CONTOURNEMENT MARLY – MATRAN: TROP CHER ET PAS EFFICACE!

Le Grand Conseil fribourgeois a accepté en mars un crédit d'étude pour la route de contournement entre Marly et Fribourg (par Posieux): 6,6 millions de francs pour analyser le rapport coûts – avantages d'une route qui ne règlera, en aucun cas, les problèmes de circulation. L'ATE (Association transports et environnement) – en collaboration avec Pro Natura, WWF, Pro Fribourg, Patrimoine Suisse – propose une solution aussi simple qu'évidente: un service de navettes en site propre entre Marly et Fribourg.

Cette route coûtera plus de 42 millions de francs et une subvention fédérale (50%) n'est nullement garantie puisqu'elle dépend d'une conception globale de l'agglomération. Et ce projet ne figure même pas dans les lignes générales de la CUTAF. À cette dépense importante, il faudra ajouter des coûts non encore quantifiables: nuisances apportées au patrimoine historique, à la nature, au paysage dans l'une des ultimes zones préservées de l'agglomération fribourgeoise. Le tracé parcourt une zone alluviale, des biotopes, des couloirs à faunes. Et un pont serait érigé à proximité (moins de 800 mètres) de l'Abbaye d'Hauterive.

Plus grave encore, le contournement de Marly ne résoudra pas les véritables problèmes de mobilité, puisque la plus grande partie du trafic sur le pont de Pérolles (environ le 70%!) trouve son origine ou sa destination dans cette même commune. La seule solution valable demeure la promotion des transports publics: offrir des prestations de qualité comparable à la voiture souvent occupée par un seul conducteur.

>> nette coupure dans l'écosystème entre le lac et le marais, dans la zone fragile du cordon littoral dunaire. La fréquentation de ces maisons dérange des espèces vulnérables et sensibles comme les oiseaux nicheurs ou migrateurs. Leur habitat est modifié par les voies d'accès aux chalets et au lac. Il en va de même pour l'introduction d'espèces exogènes. Ce procédé contrevient très clairement aux objectifs prioritaires de protection de la nature et du paysage définis par la loi.

La mise en œuvre de ces contrats nature est plus que douteuse, nécessitant d'importants dispositifs de surveillance, avec intrusion dans la sphère privée. Alors qu'aujourd'hui environ un tiers des constructions dépasse les autorisations accordées, on peut mettre en doute la crédibilité même d'un tel outil. Et que penser d'une solution qui protège les intérêts de quelques privilégiés ayant droit de venir passer leurs vacances en voiture au paradis, alors que les simples



Des cabanons au nez et à la barbe de la loi!



La Grande Cariçaie est la plus grande zone humide de Suisse

usagers de la rive doivent eux respecter les règlements en vigueur dans les réserves?

À l'heure d'écrire ces lignes, le projet définitif de contrat nature du Conseil d'Etat n'a pas encore été présenté au Grand Conseil. D'ici là, l'exécutif fribourgeois aura peut-être revu sa position de contrat nature n'en faisant qu'une solution transitoire. Cela minimiserait les impacts sur la nature jusqu'au non renouvellement des autorisations, par exemple jusqu'au décès du propriétaire. ■

BARRAGE DE LA MAIGRAUGE LE SENTIER RITTER RÉOUVERT

Pierre Pallais

En août 2005, les pluies torrentielles en crue exceptionnelle ont causé des dégâts importants sur la rive droite de la Sarine, emportant la digue, arrachant la passerelle vénérable centenaire. Et ainsi le chemin Ritter tant affecté des promeneurs devenait un cul-de-sac. Impossible de franchir le barrage, marche arrière assurée. Depuis la fin mai, les EEF devenus entre-temps Groupe E ont corrigé le tir ouvrant le couronnement du barrage afin de franchir la rivière.

La nature s'est-elle vengée en se déchaînant contre le chemin Ritter et sa passerelle? Pendant plus de quatre ans, les EEF ont modernisé ce barrage de la Maigrauge à l'origine du lac de Pérolles. Inauguré en 1872, il alimentait initiale-

ment Fribourg en eau potable avant de fournir de l'électricité (1895). Cette rénovation permet de maintenir en activité le plus ancien barrage en béton d'Europe. Elle est, selon les Entreprises électriques fribourgeoises, dictée par l'amélioration de la sécurité en cas de crue et la protection de l'environnement. En vrac: production d'un «courant vert» dénommé «Jade» et estampillé «naturemade», un label écologique européen; installation d'un ascenseur à poissons qui leur permettra de poursuivre sans trop d'encombre leur migration naturelle. Reste néanmoins la dislocation d'une usine électrique vidée de sa substance mécanique, un témoin rare hélas!

Dernière phase des travaux: un projet de réaménagement global de la Sarine entre la Maigrauge et le pont de la Motta. But

de l'opération: diminuer l'effet des crues et améliorer les conditions environnementales. On ose l'espérer. La variante définitive devrait être connue cet automne encore et les travaux débuter au courant 2007. Dans ce cadre, une nouvelle passerelle sera construite.

Dans l'attente, les EEF ouvrent le couronnement du barrage rendant au chemin Ritter sa fonction première: traverser la Sarine. Mais, parce qu'il y a un mais, l'accès au barrage pourra être fermé pour des raisons de crues ou des travaux... Le passage est possible de nuit grâce à la récente modification de l'éclairage. Promeneur ne vois-tu rien venir? ■



Enfer pour une passerelle mais les promeneurs peuvent à nouveau franchir la Sarine.

NATURE

PARC NATUREL RÉGIONAL,
MODE D'EMPLOI

François Margot



Le pont de Lessoc un symbole de rapprochement entre l'Intyamont et le Pays-d'Enhaut.

Les Chambres fédérales ont adopté, en 2005, la révision de la loi sur la protection de la nature permettant la création de parcs naturels, dont l'entrée en vigueur est prévue en 2007. Ces nouvelles bases légales prévoient la création de trois types de parcs répondant à des objectifs complémentaires: les parcs nationaux, les parcs naturels périurbains et les parcs naturels régionaux. «Un vaste territoire, peu urbanisé, qui se distingue par un patrimoine naturel et culturel riche et où constructions et installations s'intègrent dans le paysage rural et dans la physionomie des localités. Il a pour objet de conserver et de mettre en valeur la qualité de la nature et du paysage; de renforcer les activités économiques, axées sur le développement durable, qui sont exercées sur son territoire et d'encourager la mise sur le marché des biens et services qu'elles produisent.»

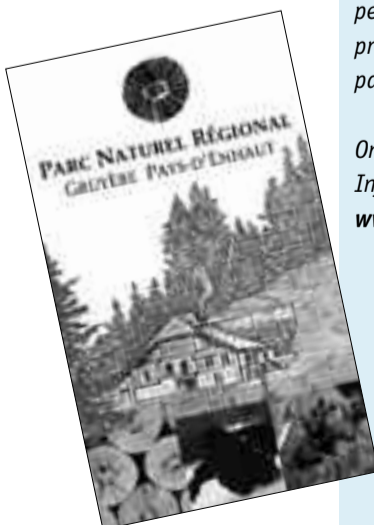
Un parc naturel régional concerne donc des espaces ruraux remarquables habités par l'homme. Son périmètre, au minimum 100 km², intègre des communes dans leur intégralité territoriale. En Suisse, une telle définition paraît encore inédite, sinon surprenante. En effet, l'économie n'y est pas opposée à la nature. On cherche bien au contraire à fortifier chacun des deux domaines. La clé de voûte de cet équilibre est l'homme: une protection active, une économie solide ne peuvent être durables que si les habitants du territoire y ont trouvé leur intérêt et s'impliquent. Un parc naturel régional est donc un outil de développement durable adapté à un territoire, il ne génère aucune contrainte nouvelle et n'a aucun pouvoir réglementaire, contrairement à un parc national. Sa méthode de travail est la concertation et la contractualisation entre partenaires.

La nouvelle base légale pour les parcs stipule d'ailleurs clairement que de tels projets ne verront le jour que sur la base de l'initiative des régions directement concernées. Et qu'ils doivent être placés sous la responsabilité d'une organisation contrôlée par les communes. Ces principes ont stimulé l'émergence de différentes initiatives de parcs en Suisse. Dans la phase actuelle ces projets doivent consolider cette base régionale, démontrer que leur périmètre répond aux qualités requises concernant le paysage,

le patrimoine naturel et culturel. Leur plan d'action justifiera l'octroi du label de parc naturel d'importance nationale assorti de soutiens financiers. ■



Dans le parc, plusieurs désalpes (Charmey, Albeuve, Etivaz) témoignent de l'importance de l'économie alpestre.



INFOS

PNR GRUYÈRE –
PAYS-D'ENHAUT

L'association Parc naturel régional Gruyère – Pays-d'Enhaut a été portée sur les fonts baptismaux, le 16 février dernier à Rossinière par quelques 120 personnes. Un succès retentissant qui se reflète dans l'adhésion de plus de 180 membres à l'association fondée par les communes de Charmey, Château-d'Ex, Haut-Intyamont et Rossinière.

Les quatre communes, après avoir mené des projets de développement durable (IFP Vanil Noir dans le canton de Fribourg; réserve de biosphère dans le canton de Vaud) ont décidé d'unir leurs efforts pour s'engager sur le chemin du Parc Naturel Régional. Elles ont fondé ensemble une association qui a pour but la création et la gestion de ce nouveau parc régional afin d'y promouvoir l'essor des activités traditionnelles, l'image du lieu et le développement durable dans une mise en synergie du tourisme, de l'économie, de l'agriculture et de la conservation de la nature.

Voilà un beau défi et une coopération dynamisante apte à renforcer les atouts des communes du parc: un paysage rural traditionnel, un important patrimoine et des produits issus de la «civilisation du gruyère», un tourisme familial et des stations touristiques à visage humain, des réserves naturelles... Le territoire du futur Parc s'étend sur 276 km² (4 communes, une douzaine de villages). Cela représente 6650 habitants, 200'000 nuitées touristiques annuelles et 2500 emplois. Le parc naturel régional Gruyère – Pays-d'Enhaut c'est aussi un patrimoine naturel riche et protégé (5 paysages d'importance nationale; 4 districts francs – réserves de chasse; 3 réserves naturelles de Pro Natura; de très nombreux biotopes d'importance nationale), un patrimoine culturel exceptionnel; un patrimoine bâti, des sites archéologiques et historiques. Ce projet se construit autour de trois axes de travail: la découverte du patrimoine, la gestion intégrée des ressources et la valorisation des milieux naturels. Il se présente comme un outil du développement durable de la région, qui ne produira des effets que s'il est utilisé par les acteurs directement concernés.

On peut adhérer à la jeune association. Informations:

www.pnrgruyerepaysdenhaut.ch

NOTES DE LECTURE

HABITER LA MENACE Inès Lamunière

Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne
Pierre Pallais

«Habiter la menace». Le beau titre que voilà! Cet ouvrage collectif est issu du laboratoire d'architecture et mobilité urbaine dirigé à l'école polytechnique fédérale (Lausanne) par Inès Lamunière. L'a priori de départ pose la nature et l'environnement comme sources de danger potentiel. L'allusion à la tempête Lothar, aux avalanches de 1999 à Evolène, aux inondations estivales de l'an dernier sont autant de preuves que notre société où les risques individuels sont médiatisés (sports extrêmes) gère toujours plus difficilement le risque collectif. Les ouvrages de protection se multiplient et envahissent le paysage: digues, murs, paravalanches. La sécurité est érigée en obsession, mais elle suscite ici une réflexion originale: détourner l'obstacle, le transformer en habitat individuel, en hôtel ou encore en salle de conférence.

Démarche originale s'il en est, plus difficile d'en cerner les enjeux dans un livre d'une centaine de pages. Les quatre exemples choisis ne brillent ni par leur exemplarité, ni par leur cohérence. Ainsi la transformation d'un mazot en bunker paravalanche évoque davantage le désir de jouir égoïstement et sans risque d'un paysage, une autoprotection en quelque sorte.

Les contributions d'un géographe et d'un philosophe donnent à ce fascicule par ailleurs fort bien illustré son sens réel: une réflexion autour du paysage et des dangers naturels entre objectivité et responsabilité.

ESCALIERS: décors et architecture des cages d'escalier des immeubles d'habitation de Suisse romande, 1890 – 1915

Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne
Pierre Pallais

De 1850 à 1914, les arts décoratifs connaissent un âge d'or dans toute l'Europe s'illustrant notamment dans les bâtiments privés ou publics. Les cages d'escalier, lieux de représentation par excellence, deviennent le thème favori des architectes qui les conçoivent avec un souci consommé du détail. La Suisse romande possède dans les immeubles locatifs un riche patrimoine, souvent méconnu, témoin de cette éclosion des arts appliqués.

Cet ouvrage collectif (un photographe et six spécialistes: historiens de l'art, architectes, ethnologue, restaurateur d'art) offre une complémentarité de regards et de connaissances: l'histoire de l'escalier de la littérature au cinéma; les métiers des arts appliqués; les artisans et architectes. Une trentaine d'escaliers ont été retenus à travers toute la Suisse romande pour leur intérêt historique, leur beauté architecturale et décorative, l'intégrité de leur décor, leur caractère d'exemplarité ou encore la réussite de leur restauration. Chaque réalisation est abondamment illustrée, décrite et documentée.

Pour Fribourg, le choix s'est arrêté sur un bâtiment locatif au boulevard de Pérolles 39 datant de 1897 et construit pour le directeur adjoint de la nouvelle banque de l'Etat. Il est l'œuvre de l'architecte Léon Hertling, un ardent défenseur du Heimatstil alors en vogue. Une cage d'escalier monumentale, généreusement éclairée, dessert des paliers plus étroits où l'ampleur est confiée aux portes palières. Le garde-corps en ferronnerie composé d'éléments végétaux tourbillonnants est une œuvre d'une rare finesse.

LES PLUS BEAUX JARDINS ET PARCS DE SUISSE

Patrimoine suisse, Zurich,
www.patrimoinessuisse.ch
Patrick Rudaz

Patrimoine suisse (Heimatschutz) publie à l'occasion de l'année internationale du jardin un guide suisse largement illustré et recensant les plus belles réalisations. Cette publication attire l'attention sur l'étonnante diversité des parcs et jardins helvétiques, un élément précieux de notre patrimoine culturel. La sélection opérée présente des espaces ouverts au public, d'une grande qualité de création et d'entretien exceptionnelle et ce dans toutes les régions du pays. De l'imposant jardin baroque aux superbes parcs paysagers anglais jusqu'aux créations contemporaines plus surprenantes. Cette invitation à la découverte illustre la diversité de la nature aménagée.

Petit relent de chauvinisme grüerien: l'absence du très beau jardin du château de Gruyères, pourtant devenu nettement plus accessible ces dernières années. L'honneur de représenter le canton de Fribourg revient à un très bel espace, le jardin du musée d'art et d'histoire. Réaménagé dans les années 1950 après un long purgatoire, il évolue progressivement en parc de sculptures tout en maintenant ses caractéristiques de jardin traditionnel à la française et en terrasses.



Le mazot est son habit de bunker, défense dérisoire contre l'avalanche.



L'escalier du boulevard de Pérolles 39.



Jardin à la française du musée d'art et d'histoire de Fribourg.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONVOCATION

INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE *PRO FRIBOURG*
Jeudi 6 juillet 2006 à 18h

Aux Tanneurs, place du Petit St-Jean 7 en basse ville de Fribourg

Ordre du jour:

- Rapports d'activité et financier
- Rapport des vérificateurs des comptes
- Approbation des rapports et des comptes
- Election du comité et des vérificateurs des comptes
- Fixation de la cotisation-abonnement 2007
- Divers

Dès 19h apéritif et repas

(prière de s'inscrire soit par mail: profribourg@greenmail.ch ou par tél. 026 322 17 40. Merci d'avance!)

AVIS DE RECHERCHE LE MOURET, UNE COMMUNE UNE HISTOIRE

Faites vos greniers et fonds de tiroir!

Le cahier de printemps 2007 de *Pro Fribourg* sera consacré à la nouvelle commune du Mouret, issue de la fusion en 2002 de 6 communes: Bonnefontaine, Essert, Montévraz, Oberried, Praroman et Zénauva. Déjà réunis au XVII^e siècle dans une même paroisse, ces anciens villages au pied des forêts du Burgerwald ont déjà une longue histoire commune que les nouvelles autorités communales souhaitent rappeler.

Afin d'assurer cette mission de mémoire, divers spécialistes évoqueront les multiples aspects de cette région au confluent des mondes alémaniques et gallo-romains. Aussi pertinente soit-elle, l'observation ne suffit pas à faire l'histoire. Les sources officielles n'offrent qu'un regard partiel, voire biaisé. Pour reconstituer l'histoire des gens et leur quotidien derrière les façades muettes, il ne nous reste souvent que les souvenirs et les archives personnelles ou familiales.

Les agendas, livres de comptes ou journaux personnels, les «vieux papiers», les albums de famille, les photographies officielles ou non sont une mine inépuisable d'informations. Derrière une banale photo de famille même récente, on peut reconstituer mille et une histoires: celle des outils, du costume, de la famille, des hiérarchies sociales – qui porte le chapeau, qui est assis au premier rang, où se tiennent les servantes?

Vous possédez des documents ou des images de cette région, même récents? Veuillez nous le faire savoir.

N'hésitez pas à contacter *Pro Fribourg* au 026 322 17 40. Nous en ferons des copies ou nous vous mettrons en contact avec les responsables de la publication.



AGENDA

JOURNÉE D'ÉTUDE
«RUE DE L'AVENIR»
Débat: passages piétons
inutiles?

«Rue de l'Avenir» est un groupe-conseil qui pose une réflexion autour de la circulation et du développement durable. Sa traditionnelle journée d'étude est consacrée cette année à un sujet piquant: l'utilité des passages piétons ou comment redéfinir la rue et son utilisation dans la traversée des localités. Cette journée se déroulera le 29 septembre prochain à Köniz près de Berne.

Au programme la visite de deux zones de traversée – sans ces fameux passages piétons – à Neunegg et Köniz. L'après-midi divers intervenants (urbanistes et ingénieurs) développeront leur point de vue autour de nouveaux aménagements pour la traversée des routes dans les localités. En fin de journée, un débat mené par le journaliste de la Radio Romande Laurent Bonnard sur le thème: supprimer les passages piétons: un plus pour les piétons?

Renseignements et inscription jusqu'au 25 août: www.rue-avenir.ch